

## CONVOCAATION AUX ASSEMBLÉES

Le conseil d'administration de votre coopérative vous invite à participer aux assemblées de sections aux dates et lieux suivants (voir aussi page 4) :

### section 3.

*Haute Garonne, Hautes Pyrénées, Gers, Lot et Garonne, cantons limitrophes des Pyrénées Atlantiques, des Landes, de la Gironde, de la Dordogne :*

• **Lundi 7 juin 2010 à 10 h** à la salle de réunion du magasin approvisionnement de GASCOVAL à 31350 BOULOGNE SUR GESSE suivie d'un repas pris sur place,

### section 1.

*Ariège :*

• **Lundi 7 juin 2010 à 18 h 30** à la chambre d'agriculture de 09000 FOIX, suivie d'un buffet pris sur place,

### section 2.

*Aude, Pyrénées Orientales :*

• **Mardi 8 juin 2010 à 10 h** à chez GAEC Radondy lieu dit La Sacristie à 66500 LOS MASOS, suivie d'un repas pris sur place,

### section 5.

*Tarn, Tarn et Garonne, cantons limitrophes du Lot, de l'Aveyron, de l'Hérault, les cantons de Cajarc dans le Lot, et les trois cantons : Villeneuve, Rieupeyroux et Montbazens dans l'Aveyron :*

• **Jeudi 10 juin 2010 à 10 h** à SYNERGIE, le Tournal 81580 SOUAL, suivie d'un buffet pris sur place. ■

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PLENIÈRES de la coopérative et de l'organisation de producteurs

**Vendredi 25 juin 2010 à partir de 09 h 30,**  
salle Louis COSTES, 14 rue Blanquerie, à LIMOUX

**intervention, débat**

«L'agriculture biologique, quel développement ? quels marchés ?»

La matinée sera suivie  
d'un repas, il convient de réserver au 05 34 01 32 00

### Producteurs de broutards

Il est nécessaire de vérifier les passeports et les cartes vertes avant d'annoncer les broutards et a fortiori avant le chargement des animaux.

**Attention**, seul le vaccin BTV pur 8 asalp est valide pour les vaccinations réalisées à partir du 01 janvier 2010, donc en cas de tampon erroné, le passeport n'est pas valide pour l'exportation. Il est de votre responsabilité de contacter votre vétérinaire.

**Attention**, pour les broutards exportés, nous vous rappelons que le délai du rappel annuel est d'au plus un an, pas un jour de plus. ■

### Foire de Mazères (voir page 3)



Poids carcasse : 545.1 kg pour la limousine,  
570.1 kg pour la Blonde d'Aquitaine, et,  
511.9 kg pour la Gasconne.

### Producteurs de veaux sous la mère Label Rouge

Les veaux sous la mère label rouge et les veaux bio bénéficieront en 2010 d'un soutien PAC de 4.6 millions d'€ en application de l'article 68. La circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3042 du 20 avril 2010 expose les conditions d'octroi de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio pour la campagne 2010, ainsi que les exigences d'instruction, de contrôle et de mise en paiement de la demande déposée à ce titre.

#### La demande d'aide aux veaux se fait dans le cadre du dossier PAC.

Pour la campagne 2010, le dépôt des demandes s'effectue auprès de la DDT/DDTM jusqu'au 17 mai. La date prise en compte de la demande est celle de la réception par la DDT/DDTM ; en cas d'envoi de la demande par courrier, celui-ci doit être fait en recommandé avec accusé de réception.

La coopérative a transmis aux adhérents Label Rouge veau sous la mère bénéficiaires de cette aide les attestations visées de l'ODG ASOLVO. Ces attestations doivent être transmises avec votre déclaration PAC. ■

### Un appui technique et financier pour finir ses animaux et gagner de la valeur ajoutée

Engraisser ses animaux, mâles ou femelles, implique souvent un besoin de trésorerie important. Dans ces cas, la coopérative vous propose le financement des animaux à la mise en lot, en vous avançant la trésorerie du montant estimé des animaux à la mise à l'engraissement.

Le remboursement de cette avance et les frais financiers, au taux de 3% l'an (0.5% par mois) s'effectue à la sortie des animaux.

Le contrat et la reconnaissance de dettes sont mis en place par votre technico commercial qui suivra le lot jusqu'à la vente des animaux.

### Le Fonds d'Avance Cheptel : un outil régional réservé aux élevages d'OP de Midi Pyrénées pour financer l'acquisition de vaches (ou génisses)

Vous obtenez 4 quotas définitifs au minimum sur une campagne, vous pouvez prétendre au prêt à 0% de 750 € par quota obtenu, remboursable sur 7 ans différé de 2 ans

### Le Fonds d'Avance Cheptel : c'est aussi un prêt à 0 % pour l'achat d'animaux de bon niveau génétique

Vous achetez (ou avez acheté en 2009) des femelles (ou mâle) inscrits de bon niveau génétique, en remplacement d'animaux, vous pouvez également prétendre sous certaines conditions au prêt à 0% de 750 € par animal acheté, remboursable sur 7 ans différé de 2 ans

### Le Fonds d'Avance Cheptel : c'est aussi un prêt à 0 % pour l'augmentation du nombre de mères des élevages adhérent au Label Rouge Veau sous la mère

Vous augmentez votre troupeau, par croit interne, ou par achat, par des génisses pleines ou de jeunes vaches de moins de 4 ans, de race allaitante ou de races mixtes autorisées par le Label (Brune, Montbéliarde....) vous pouvez également prétendre sous certaines conditions au prêt à 0% de 750 € par animal acheté, remboursable sur 7 ans différé de 2 ans

### Reconduction de la convention régionale Midi Pyrénées pour l'aide aux petits investissements et équipements spécifiques Bovins Viande

Sont finançables les projets d'investissement suivants, (pour un devis compris entre 1 500 € et 13 000 € :

- **Amélioration de l'ergonomie du travail et respect du bien-être animal :** Equipement de contention, aménagement de cases collectives, salle de tétée (dans la limite d'un plafond de 6500 €, main d'œuvre comprise), système de détection des vêlages et des chaleurs, modernisation de l'eau et de l'électricité
  - **Amélioration de la prévention sanitaire :** local de quarantaine
  - **Amélioration de l'ambiance des bâtiments :** ventilation, aération, bardages et filets brise-vent, isolation
  - **Fabrication et conservation des aliments à la ferme :** cellules de stockage, aplatisseurs, vis d'alimentation
  - **Poste de pesée**
- Attention : le dossier doit être déposé sur devis, avant de démarrer les travaux ■**

**Pour tout renseignement sur les conditions :**  
**Patrick DUPRAT (31/65) : 06 25 90 47 21 - Viviane JURADO (09/81) : 06 83 69 40 11**

## Actualités

### Campagne 2010 marqué par les conséquences de la FCO

Au 1er mars 2010, le nombre de mâles allaitants de 12 à 16 mois est inférieur de près de 18% par rapport à l'an dernier à la même date. C'est la conséquence directe du déficit des naissances enregistrées fin 2008 début 2009 dans certaines régions françaises. Mais au 1er mars 2010, le nombre de mâles allaitants de 0 à 8 mois est en augmentation de +3.7% par rapport à l'an dernier à la même date. Par contre, dans notre région, nous observons un fort déficit des naissances sur cette période.

### La consommation de viandes de boucherie en cumul annuel mobile est en baisse

Le baromètre Interbev pour la période du 21 février au 21 mars affiche une baisse de consommation des viandes de boucherie de -2.4% en volume ; la viande de bœuf sur cette période était à -3% non sauvée par le steak haché frais également en décroissance à un niveau équivalent.

### RHF des pistes de développement pour les viandes de boucherie

FranceAgriMer a rendu publique une étude commandée par le CREDOC sur la consommation des produits carnés en restauration hors foyer (RHF) en France : il est à prévoir un développement de la segmentation de l'offre vers des produits différenciés, à valeur ajoutée (races allaitantes, produits labellisés, bio et/ou locaux, ..). Ce qui supposera d'avoir une offre nationale disponible suffisante faute de quoi ce seront les territoires/terroirs étrangers qui seront mis en avant.

### Interbev demande la modification de la grille de classement de la couleur du veau

Interbev proposerait de passer d'une grille s'appuyant sur un nuancier de 4 classes de couleur à un nuancier de 5 classes de couleur.

### Identification électronique bovine : parée pour son déploiement

Le comité de pilotage de l'identification électronique réuni le 28 avril a fait le bilan des expérimentations menées depuis 2007 avec différents opérateurs (éleveurs, OP, marchés, abattoirs ..). L'heure est maintenant à la préparation du déploiement national auprès des éleveurs volontaires.

### Centres de rassemblements ruminants

La réglementation relative à l'agrément des centres de rassemblement ruminants va évoluer. Pour répondre aux exigences sanitaires imposées par la communauté européenne, le Ministère de l'Agriculture propose de rénover leurs conditions d'agrément. Notre fédération Coop de France est associée aux travaux.

### La Charte des bonnes Pratiques d'Elevage est reconnue comme un socle pour les éleveurs de bovins Label Rouge

Un courrier de la fédération des Labels Rouges confirme que sont exclus des exigences de contrôle les points vus dans le cadre de la Charte des Bonnes pratiques de l'Elevage, dès lors que l'éleveur y adhère.

### L'élevage herbivore : un fournisseur essentiel des services environnementaux

Dans un dossier de presse communiqué en avril, le Centre d'Information des Viandes met en avant les atouts de l'élevage herbivore. ■

## Record battu à MAZERES (09)

Chevilles et bouchers, clients de Synergie, avaient fait le déplacement pour la traditionnelle foire de Printemps de MAZERES et sa vente de vaches grasses. La coopérative organisatrice de la présentation de 55 vaches grasses et de leur vente, avait également organisé pour la première fois, la vente aux enchères des 3 plus belles bêtes de viande du concours, une Gasconne, une Limousine, et une Blonde d'Aquitaine.

L'animation de la vente fut très réussie (bravo à Alain RIVIERE, un habitué des enchères).

Elle s'est soldée par un franc succès : 2 animaux furent adjugés vendus à la boucherie Jean Luc MARROT de LAVELANET (09) au prix record de 10.10 € le kg de carcasse pour la Gasconne, et au prix de 8.60 € le kg de carcasse pour la Limousine. La Blonde d'Aquitaine fut quant à elle adjugée vendue à la société BIGARD de CASTRES au prix de 8.70 € le kg de carcasse.

A noter que la boucherie MARROT, est une



habituée de ces animations (Naucelle, Baraqueville, et dorénavant Mazères.), sa renommée, n'est plus à faire pour les ariégeois, tant Jean Luc MARROT est exigeant sur la qualité des animaux achetés, pour servir sa clientèle grand connaisseur !

Un grand bravo aux organisateurs de cette belle journée, plus particulièrement à l'équipe des salariés de Synergie autour d'Alain GALY, à tous les acheteurs qui ont contribué à l'animation de cette vente, aux éleveurs, naisseurs et engraisseurs, le Gaec de Campcairoille (naisseur), Christian Dedieu (naisseur engraisseur), et Philippe Cujives (engraisseur).

Un spectacle, qui met en avant le travail des éleveurs et celui des engraisseurs avec qui la coopérative travaille toute l'année.

Nous leur disons à tous, à l'année prochaine, pour des animaux bouchers au moins aussi bons que le cru 2010 ! Encore merci à tous les participants. ■



## 25 producteurs étaient présents à la journée limousine à ALBI

Le 21 mars, la coopérative avait organisée avec ses partenaires une journée technique sur la filière jeunes bovins limousins.

«La conjoncture bovine est certes difficile, mais ce n'est pas en restant isolé qu'on trouvera des réponses» s'exprimait François Toulis en ouvrant la réunion et Nelly Astié d'expliquer «notre objectif est de partager notre partenariat, dans le but de produire la valeur ajoutée nécessaire pour nos exploitations, dans les meilleures conditions techniques possibles, avec l'assurance d'un débouché.»

Yorick Miquel de la société BIGARD et Pascal Dufour de la coopérative, ont ainsi présenté la filière et notre partenariat : définition du produit, contractualisation des volumes, planification des mises en place et des sorties, tri

des animaux (classement en vif), transport, paiement carcasse à la grille indexée sur les cotations, retour de l'information. Pascal Dufour a insisté sur le partenariat et la transparence «un comité de 4 adhérents se réunit tous les 3 mois avec BIGARD, pour analyser les résultats techniques, poids, classement, planning, et arrêter la grille de prix des 3 mois suivants, en tenant compte de l'évolution du marché régional de ce produit».

Nous remercions également nos partenaires, André Dubac d'ARTERRIS, François Orféo de la maison de l'élevage, Francis Bel de la COPELSO, Thierry Laffite responsable ruminant d'ARTERRIS ainsi que Jean Paul Chabé de la coopérative pour leurs interventions techniques et les réponses apportées aux questions des adhérents. ■

Contact :

Jean François PONCHON  
06.86.37.24.32

**Profitez des bâtiments vides pour curer, nettoyer, désinfecter et désinsectiser vos bâtiments d'élevage : votre Coopérative met à votre disposition des désinfectants et désinsectisants de bâtiments d'élevage.**

PROMOTION  
fenaison

- Ficelles propylène PP 1000 et 750 NORME ISO 9002 et 14001
- Filet balles rondes 3600/2100 Type 14 – 250 DAN
- Filet balles rondes 2100/2600 Type 16 – 350 DAN
- Film enrubannage vert 500 ou 750 – épaisseur 25 microns –
- Bâche ensilage 8 m / 10 m / 12 m / 14 m Label LE BUFFLE
- Bâche ensilage 16 m Label LE BUFFLE ■

Redémarrage  
de l'activité  
Label Rouge  
Gascon :

Les techniciens de la coopérative et le responsable des ventes d'animaux de boucherie Alain GALY, ainsi que les techniciens du groupe Gascon se sont réunis dernièrement avec les présidents François TOULIS et Alfred VISMARRA : 2 clients, avec lesquels la coopérative travaille au quotidien, sont intéressés pour commercialiser des carcasses gasconnes. Nous inviterons, très prochainement les producteurs Label Rouge pour construire la contractualisation. ■

## CONVOCAION AUX ASSEMBLEES DES 5 SECTIONS SUIVANTES :

Le conseil d'administration de votre coopérative vous invite à participer aux assemblées de sections aux dates et lieux suivants :

**section 3.** HAUTE GARONNE, HAUTES PYRENEES, GERS, LOT ET GARONNE, cantons limitrophes des Pyrénées Atlantiques, des Landes, de la Gironde, de la Dordogne :

- **Lundi 7 juin à 10 h à la salle de réunion du magasin approvisionnement de Gascoval à 31350 BOULOGNE SUR GESSE, suivie d'un repas pris sur place,**

**section 6.** Associés non coopérateurs :

- **Lundi 7 juin à 17 h à la chambre d'agriculture de 09000 FOIX,**

**section 1.** ARIEGE :

- **Lundi 7 juin à 18 h 30 à la chambre d'agriculture de FOIX, suivie d'un buffet pris sur place,**

**section 2.** AUDE, PYRENEES ORIENTALES :

- **Mardi 8 juin à 10 h à chez GAEC RADONDY au lieu dit La Sacristie à 66500 LOS MASOS, suivie d'un repas pris sur place,**

**section 5.** TARN, TARN et GARONNE, cantons limitrophes du Lot, de l'Aveyron, de l'Hérault, les cantons de Cajarc dans le Lot, et les trois cantons : Villeneuve, Rieupeyroux et Montbazens dans l'Aveyron :

- **Jeudi 10 juin à 10 h à SYNERGIE le Tournal, 81580 SOUAL, suivie d'un buffet pris sur place.**

Sur l'ordre du jour suivant :

### I. Information des associés, discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2009

1 : Lecture des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2009.

2 : Lecture du rapport du Conseil d'Administration.

3 : Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

4 : Présentation des Comptes 2009 et des conventions réglementées.

5 : Lecture des résolutions qui seront mises au vote.

Première résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Plénière du 25 mai 2009.

Deuxième résolution : Approbation du rapport du Conseil d'Administration.

Troisième résolution : Approbation du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Quatrième résolution : Approbation des Comptes 2009 et des conventions réglementées.

Cinquième résolution : Quitus aux administrateurs.

Sixième résolution : Affectation des résultats.

Septième résolution : Indemnités compensatrices de temps passé.

Huitième résolution : Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration et nouvelles nominations.

Neuvième résolution : Variation du capital social.

Dixième résolution : Pouvoirs et formalités.

### II. Information des associés, discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée Générale Extraordinaire.

Lecture des résolutions qui seront mises au vote.

Première résolution : Approbation de la modification des statuts, et du règlement intérieur annexé aux statuts, pour mise en conformité avec l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 modifié par arrêté du 25 mars 2009

Deuxième résolution : modification de l'article 23 : présidence du conseil d'administration et bureau, devenu art 26

Troisième résolution : Pouvoirs et formalités

### III. Election des délégués qui seront chargés de représenter la section à l'assemblée Générale Ordinaire et à l'assemblée Générale Extraordinaire.

## CONVOCAION AUX ASSEMBLEES PLENIERES

**Vendredi 25 juin 2010 à partir de 09 h 30, salle Louis COSTES, 14 rue Blanquerie, à LIMOUX**

09 h 30 : Assemblée Générale de l'organisation de producteurs.

Suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire à 10 h 30, suivant l'ordre du jour indiqué ci-dessus.

Suivie de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 11 h 00, suivant l'ordre du jour indiqué ci-dessus.

### Intervention, Débat : «L'agriculture biologique, quel développement ? quels marchés ?»

Vous avez la faculté de prendre connaissance, au siège de la coopérative, des rapports du conseil d'administration, et du commissaire aux comptes ainsi que du bilan, du compte de résultat, de ses subdivisions, de l'annexe et des comptes de l'exercice 2009. Au cas où il ne vous serait pas possible d'assister à ces assemblées, nous vous demandons de bien vouloir demander au siège de vous faire parvenir un pouvoir, que vous retournerez signé ou que vous remettrez à un adhérent qui sera présent et qui vous représentera.

Nous vous remercions par avance de votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e), l'assurance de nos sincères salutations.

Cette publication tient lieu de convocation individuelle.

**Le Président, François TOULIS**